



---

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

\*\*\*\*\*

*Comité Syndical du 26 mars 2012*

## PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil douze, le 26 mars à 14h00, les conseillers syndicaux se sont réunis au siège social du Syndicat, suite à la convocation en date du 19 mars 2012 du Président, Monsieur Pierre YVROUD.

**Délégués présents et votants :**

Délégués du territoire de Bray/Provins : MM. Lucien BOISSY - Paul BRETHEREAU - Michel FERON – Gérard MAREUIL

Délégués du territoire de Coulommiers : M. Daniel BEDEL - M. Alexandre DENAMIEL – M. Alain DUMEE – M. Claude GUERARD – M. James GUILLOT - M. Michel LEGRAND – M. Claude LILLEMANN - MME Claude RAIMBOURG – M. Stanislas SAUVAGE – M. Richard STEHLIN

Délégués du territoire de Melun Nord : M. Michel GARD – M. Robert LEMENE - Mme Régine LOISELET - M. Michel MENARD - M. Joël VAN-ESSCHEN

Délégués du territoire de Melun Sud : MM. Henri LEBARQ - Claude MEROU - Christian POTEAU - Pierre YVROUD

Délégués du territoire de Mormant : MM. Alain CAYARD - Gilbert HENNION (départ après vote du point 4)- Christophe MARTINET – Gabriel PLADYS - M. Gérard VALTRE

Délégués du territoire de Villiers Saint Georges : MM. Daniel FADIN - Philippe LEVETEAU

**Délégués représentés :**

M. Jean-Pierre BAUDET donne pouvoir à M. Lucien BOISSY

M. Michel MAGNE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Alain HANNETON donne pouvoir à M. Daniel FADIN

**Délégués excusés** : MM. Xavier BOUVRAIN - Jean-Claude LAURET - M. Daniel BAUDIN - Gilbert LAUTIER - Gilles DURAND - Christophe DZIAMSKI - Thierry BONTOUR

Nombre de membres dont le Comité doit être composé	40	Nombre de membres en exercice	40
Nombre de membres présents (votants ou non)	30		
Suffrages exprimés (votants)	33		
Dont pouvoirs	3		

**Assistaient à la réunion, outre les conseillers syndicaux :**

M. GARNIER – ancien président du syndicat de Melun

M. Didier FENOUILLET, Directeur général des services du S.I.E.S.M.

Melle Christelle PIART, Directrice administrative et financière du S.I.E.S.M.

M. Jean-Paul MAZURECK, Directeur des Services Techniques du S.I.E.S.M.

Mme Gorete DA SILVA, Assistante au S.I.E.S.M.

M. Jean-Baptiste MENARD, Administrateur SIG

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour une question diverse relative à la départementalisation et de délibérer. L'assemblée accepte d'ajouter à l'ordre du jour la création d'un syndicat départemental

### Ordre du jour :

1. Création d'un syndicat départemental – délibération n° 2012-14
2. Approbation du procès-verbal du 21 février 2012 –délibération n°2012-15 ;
3. Compte rendu des décisions prises par le président sur délégation du comité syndical - délibération n°2012-16
4. Compte rendu des décisions du bureau prises par délégation du comité syndical – délibération n°2012-17
5. Approbation du compte administratif de l'exercice 2011 – délibération n°2012-18 - *joint document n°1 résultat de l'exercice 2011* ;
6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2011 – délibération n°2012-19 ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2011 – délibération n°2012-20 ;
8. Budget primitif de l'exercice 2012 – délibération n°2012-21 – joint document n°2 budget 2012 ;
9. Admission en non-valeur – délibération n°2012-22 ;
10. Participation financière des partenaires pour le salon de l'éclairage public durable – délibération n°2012-23
11. Demande de subvention à l'ADEME pour le financement de la rénovation de l'éclairage public – délibération n°2012-24
12. Election des présidents d'honneur – délibération n°2012-25
13. Questions diverses

M. Michel GARD est désigné secrétaire de séance.

## 1) CREATION D'UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL

### DELIBERATION N° 2012-14

**Considérant** l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale en date du 16 décembre 2011 sur la création d'un syndicat départemental d'électrification ;

**Considérant** les deux configurations de structure évoquées lors de la réunion en préfecture du 3 février 2012 :

- un syndicat départemental ne détenant que la compétence électrification ; les syndicats existants perdureraient à travers l'exercice de leurs autres compétences
- un syndicat départemental détenant les compétences d'électrification et toutes les autres compétences exercées par les syndicats actuels

**Considérant** que dans la 1<sup>ère</sup> configuration, le financement des syndicats perdurant ne pourra provenir que de la structure départementale à travers un reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

**Considérant** l'article L5212-24 du CGCT qui prévoit la possibilité de verser une fraction de la taxe perçue uniquement aux communes ;

**Considérant** que cette 1<sup>ère</sup> configuration est contraire à l'esprit de la loi relative à la réforme des collectivités territoriales puisqu'elle n'aboutit pas à une diminution du nombre des EPCI ;

**Considérant** que le niveau de services rendus aux communes adhérentes du SIESM doit être maintenu à travers la recherche d'une mutualisation plus performante à l'échelle la plus grande possible ;

**S.I.E.S.M.**

1 rue Claude Bernard, 77000 LA ROCHETTE - ☎ : 01 64 79 74 75

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

. **DEMANDE** à M. Le Préfet de proposer la création d'une structure départementale détenant la compétence électrification et l'ensemble des compétences des structures actuelles.

. **DEMANDE** à M. Le Préfet, afin d'assurer la meilleure représentativité des communes, de proposer des statuts avec un système de représentativité à 2 niveaux émanant des communes adhérentes.

## 2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 FEVRIER 2012

### DELIBERATION N° 2012-15

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

. **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 février 2012.

## 3) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N° 2012-16

#### 1. Marchés conclus en procédure adaptée et principales dépenses :

**Vu** le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°2008-032 en date du 29 mai 2008 du Comité syndical portant délégations d'attributions du Comité au Bureau et au Président,

**Vu** la délibération n°2011-20 en date du 22 mars 2011 du comité syndical portant délégation d'attribution du Comité au bureau et au président

**Considérant** que le Président a pris les décisions suivantes :

date	objet	fournisseur	Montant T.T.C.
31/01/2012	Vœux du 03/01/2012	CUSAC	7 074.79 €
19/01/2012	Sono vœux 2012	FRANCK SONO	2 570.44 €
11/01/2012	1 véhicule	REDELE.	15 232.50 €
21/02/2012	Caméra infrarouge	DISTRAME	4 127.70 €
19/01/2012	Ordinateur assistante technique	AVENIR NUMERIQUE	1 368.18 €
13/02/2012	Coffre fort	DUNARM SECURITE	1 845.43 €

#### Subvention éclairage public

date	objet	fournisseur	Montant T.T.C.
01/01/2012 – 14/03/2012	Subvention EP pour enfouissement + extension + économie énergie	Divers communes	415 512.96 €

#### Exécution Marché maintenance Eclairage Public/géolocalisation

date	objet	fournisseur	Montant T.T.C.
	Lot n° 1 - Mormant	SPIE IDF	0.00 €
	Lot n°2 : Coulommiers	Eiffage energie	0.00 €
02/03/2012	Lot n°3 : Bray - Provins	Cégélec	2 981.03 €
31/01/2012	Lot n°4 : Villiers Saint Georges	Sobeca	2 116.74 €

## Exécution Bâtiment

objet	fournisseur	Montant T.T.C.
Architectes	BW + co-traitant et ss-traitant	331 429.37 €
Bâtiment	Bateg + ss-traitant	4 285 963.53 €
Divers		338 176.86 €

## 2. Conventions relatives aux enfouissements de réseaux :

TERRITOIRE MELUN NORD & SUD					
COMMUNES / RUES	Date d'envoi	réception de la CF	CONVENTIONS FINANCIERES (CF)		CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
			réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques	Montant des travaux en € TTC (BT + EP + CE)	réseau FRANCE TELECOM
<b>Barbizon</b> Raccord Salle des Fêtes	22/08/11	<i>en attente</i>	CT avec la commune le 07/02/2012	16 445,84 €	
<b>Boissise la Bertrand</b> Rue de l'Egremonts					10/01/12
<b>Boissise la Bertrand</b> Rue de l'Aunette					10/01/12
<b>Chailly en Bière</b> Lotissement Prés de Chailly . Travaux d'éclairage public	08/12/11	<i>en attente</i>	Nouvelle estimation à réaliser.	480 000,00 €	
<b>Chartrettes</b> rue Aristide Briand	13/03/12	<i>en attente</i>		230 885,69 €	<i>en attente</i>
<b>Crisenoy</b> Rue de l'Eglise <b>AVENANT</b>	05/08/11	<i>en attente</i>	retransmis par courriel le 9/03/12	CF : 225 154,93 € avenant : 16 831,05 €	
<b>Crisenoy</b> 14 rue de Champeaux Raccord pour Melun <b>AVENANT</b>		OK	13/12/11	CF : 44 365,02 € avenant : 34 329,98 €	
<b>Pamfou</b> Raccordement de M. SAUVE pour sa chèvrerie	17/02/12	OK	12/03/12 Attente RIB de M. SAUVE pour remboursement	21 528,00 €	
<b>Pamfou</b> Rue Chapendu	13/03/12	<i>en attente</i>		12 569,96 €	

S.I.E.S.M.

1 rue Claude Bernard, 77000 LA ROCHETTE - ☎ : 01 64 79 74 75

<b>. Travaux d'éclairage public</b>					
<b>Rubelles</b> Boulevard Charles de Gaulles	06/02/12	OK	29/02/12	212 205,28 €	<i>en attente</i>
<b>Voisenon</b> Raccord du surpresseur pour Melun <b>AVENANT</b>	14/02/12	OK	29/02/12	CF : 50 466,44 €  Avenant : 5 034,31 €	
<b>TERRITOIRE DE MORMANT</b>					
COMMUNES / RUES	Date d'envoi	Date de réception	CONVENTIONS FINANCIERES		CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
			réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques	Montant des travaux en € TTC (BT + EP + CE)	réseau FRANCE TELECOM
<b>Chaumes en Brie</b> Avenue de la Libération Raccordement de la Mairie	28/02/12	OK	à la signature	17 255,05€	
<b>Clos Fontaine</b> Rue de Nangis	27/01/12	OK	29/02/12	134 375,20 €	19/01/12
<b>Verneuil l'Etang</b> Rue Emile Zola	16/02/12	OK	05/03/11	71 145,27€	31/01/12
<b>TERRITOIRE DE BRAY/PROVINS</b>					
COMMUNES / RUES	Date d'envoi	Date de réception	CONVENTIONS FINANCIERES		CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
			réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques	Montant des travaux en € TTC (BT + EP + CE)	réseau FRANCE TELECOM
<b>Gouaix</b> Grande Rue <b>. Travaux d'éclairage public</b>	01/03/12	OK	08/03/12	51 679,16 €	
<b>Pécy</b> raccord.M. RATEAU, rue du Vieux Château <b>AVENANT</b>	13/03/12	<i>en attente</i>		10 524,80 €	

S.I.E.S.M.

1 rue Claude Bernard, 77000 LA ROCHETTE - ☎ : 01 64 79 74 75

<b>Sourdun</b> Rue de Paris, RD 619 (2ème phase)	01/03/12	OK	08/03/12	337 283,39 €	10/01/12
TERRITOIRE DE COULOMMIERS					
COMMUNES / RUES	Date d'envoi	Date de réception	CONVENTIONS FINANCIERES		CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
			réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques	Montant des travaux en € TTC (BT + EP + CE)	réseau FRANCE TELECOM
<b>Amillis</b> rue de la Baleine	09/02/12	<i>en attente</i>		231 609,04 €	<i>en attente</i>
<b>Amillis</b> Place de l'Eglise	15/06/11	OK	23/06/11	75 491,42 €	12/03/12
<b>Boissy le Chatel</b> Rue de la Vacherie - 1ère tranche <b>AVENANT</b>	27/01/12	OK	01/03/12	CF : 229 156,34 € Avenant : 17 017,35 €	19/01/11
<b>Boissy le Chatel</b> Route de la vacherie - 2ème tranche)					conv reçue le 06/1/12
<b>Chailly en Brie</b> Hameau Tuilerie Caboche	09/02/12	<i>en attente</i>		271 382,00 €	<i>en attente</i>
<b>Doue</b> Raccord Mme MERCIER KALAYAN	30/12/11	OK	10/01/12	8 142,43 €	
<b>Hautefeuille</b> Route de Cordon					10/01/12
<b>Hautefeuille</b> Route de Pezarches					10/01/12
<b>Jouy sur Morin</b> Rue du Gué St Pierre <b>AVENANT</b>	05/03/12	<i>en attente</i>		24 352,78 €	
<b>Jouy sur Morin</b> Rue de la Poterne	09/02/12	<i>en attente</i>		582 428,64 €	<i>en attente</i>
<b>Montdauphin</b> Rues de l'Eglise, Bourguignons	09/02/12	<i>en attente</i>		223 142,96 €	<i>en attente</i>
<b>Sablonnières</b> Raccord M. & Mme DESSENDIER- THUILLARD	09/02/12	OK	27/02/12	10 764,00 €	

S.I.E.S.M.

1 rue Claude Bernard, 77000 LA ROCHETTE - ☎ : 01 64 79 74 75

<b>St Germain sous Doue</b> Rue des Epochettes et de la Tuilerie tranche 1	01/03/12	<i>en attente</i>		236 201,56 €	<i>en attente</i>
<b>St Germain sous Doue</b> Rue de la Tuilerie - tranche 2	01/03/12	<i>en attente</i>		171 432,56 €	<i>en attente</i>
<b>Saints</b> Grande Rue et Place de l'Eglise	15/03/12	<i>en attente</i>		510 452,80 €	<i>en attente</i>
<b>Vaudoy en Brie</b> Rue de la Poste	22/12/11	<i>en attente</i>		191 892,06 €	<i>en attente</i>
<b>Vaudoy en Brie</b> Place de l'Eglise (rues de la Mairie de la Fontaine, Chaude)	22/12/11	<i>en attente</i>		320 049,98 €	<i>en attente</i>
<b>Villeneuve sur Bellot</b> Rue Casin	15/02/12	<i>en attente</i>		61 508,44 €	<i>en attente</i>
<b>Voinsles</b> PVR Extension le Planoy	01/12/11	<i>en attente</i>	courriel adressé à la commune le 09/03/12	18 129,40 €	
<b>Voinsles</b> PVR Extension rue du Parc	13/10/11 et 20/01/12	<i>en attente</i>	courriel adressé à la commune le 09/03/12	33 435,00 €	
<b>TERRITOIRE DE VILLIERS ST GEORGES</b>					
COMMUNES / RUES	Date d'envoi	Date de réception	CONVENTIONS FINANCIERES		CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
			réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques	Montant des travaux en € TTC (BT + EP + CE)	réseau FRANCE TELECOM
<b>Béton Bazoches</b> Raccord. M. MACABRE, poste la GROUE <b>AVENANT</b>	02/02/12	10/02/12	14/02/12	CF : 3 348,80 € Avenant : -458,14 €	
<b>Bezalles</b> Chemin de Chaillaux - Hameau Beauregard raccord. Pour la	02/02/12	<i>en attente</i>		26 332,00 €	



mairie					
<b>Chalautre la Grande</b>					
Raccord de M. et Mme MIEIRO	01/03/12	<i>en attente</i>		11 960,00 €	

**Le Comité Syndical prend acte du compte rendu des décisions prises par le président sur délégation du comité syndical.**

**4) COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

*DELIBERATION N° 2012-17*

Bureau 10 février 2012 :

- Délibération n° 2012-01 approbation du procès verbal de la séance du 28 novembre 2011
- Délibération n°2012-02 création poste ingénieur (annule la délibération n°2011-05)

**Le Comité Syndical prend acte du compte rendu des décisions du bureau prises par délégation du comité syndical.**

Départ de Monsieur Hennion

**5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011**

*DELIBERATION N° 2012-18*

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L.5212-16, L.5711-1 et suivants ;
- Vu** les statuts du Syndicat et, notamment, son chapitre III portant dispositions financières ;
- Vu** le budget primitif pour l'année 2011, adopté par délibération n°2011-32 du 29 mars 2011;
- Vu** les décisions modificatives n°1, 2 et 3 du 21 juin, 3 octobre et 7 décembre 2011 ;

**Le Comité Syndical,**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Pierre YVROUD, président en exercice, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives 1,2 et 3,

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**.LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les tableaux suivants :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	2 247 506,60			3 930 847,38	2 247 506,60	3 930 847,38
Opérations de l'exercice	18 714 898,36	18 371 900,50	2 799 147,68	5 167 338,63	21 514 046,04	23 539 239,13
Totaux	20 962 404,96	18 371 900,50	2 799 147,68	9 098 186,01	23 761 552,64	27 470 086,51
Résultats de clôture	2 590 504,46			6 299 038,33		3 708 533,87
Restes à réaliser	4 480 781,55	4 539 174,74	0,00	0,00	4 480 781,55	4 539 174,74
Totaux	7 071 286,01	4 539 174,74	0,00	6 299 038,33	4 480 781,55	8 247 708,61

.**CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les identifications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

.**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

.**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 6) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011 :**

Le compte de gestion est établi par le Receveur Syndical. Il comporte des informations supplémentaires, compte tenu que la comptabilité tenue est plus complète (tenue des comptes financiers, des comptes de tiers, et de l'historique des comptes de bilan).

La vérification des comptes aboutit à une totale concordance avec les soldes du compte administratif. Le résultat a donc été certifié par le Receveur Syndical.

### DELIBERATION N° 2012-19

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L.5212-16, L.5711-1 et suivants ;

**Vu** le budget primitif pour l'année 2011, adopté par délibération n°2011-32 du 29 mars 2011;

**Vu** le compte administratif, adopté ce jour par délibération n°2012-17 ;

#### **Le Comité Syndical,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur syndical, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur syndical a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**.DECLARE, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**7) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Conformément au principe budgétaire d'antériorité, il convient de prendre en compte le résultat de l'année 2011 afin de le transcrire sur le budget de l'exercice 2012. Cette reprise s'effectue par le moyen de l'affectation : il s'agit d'utiliser le solde positif de fonctionnement afin, au minimum, de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

La présente délibération vise donc à statuer sur l'utilisation du résultat. Une fois la comptabilité arrêtée, le résultat s'établit comme suit :

*DELIBERATION N° 2012-20*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L.5212-16, L.5711-1 et suivants ;

**Vu** le compte administratif, adopté ce jour par délibération n°2012-17 ;

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011;

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2011;

Constatant que le compte administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de 6 299 038.33 euros;

**.DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

D'affecter le résultat comme suit :

- |   |                |
|---|----------------|
| 1. Affectation en réserves (compte 1068 en section d'investissement) :    | 2 532 111.27 € |
| 2. Report du solde en section de fonctionnement (compte 002 en recette) : | 3 766 927.06 € |

**8) BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2012 :**

Le projet de budget pour 2012 est établi conformément aux prescriptions déterminées lors du débat d'orientations budgétaires, présenté lors du comité syndical du 21 février 2012.

*DELIBERATION N° 2012-21*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.2312-1 ;

**Vu** la délibération 2012-04 du 21 février 2012 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011 ;

**Considérant** le projet de budget primitif, présenté par Monsieur le président pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

.ADOpte le budget primitif pour l'année 2012 par un vote par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET 2012</b>
011 Charges à caractère général	606 700,00
012 Charges de personnel	944 300,00
014 Atténuations de produits	33 000,00
65 Autres charges des gestion courante	145 200,00
66 charges financières	101 500,00
67 charges exceptionnelles	127 300,00
022 Dépenses imprévues	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	5 170 642,06
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 498 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 646 642,06</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET 2012</b>
013 Remboursement de charges sociales	10 000,00
70 Produits des services, du domaines et ventes divers	30 000,00
73 Impôts et taxes	3 538 300,00
74 Dotation, subventions, participations	203 100,00
75 Autres produits de gestion courante	402 000,00
76 Produits financiers	39 615,00
77 Produits exceptionnels	52 000,00
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	604 700,00
002 Résultat antérieur affecté	3 766 927,06
<b>TOTAL</b>	<b>8 646 642,06</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET 2012</b>
16 Emprunts et dettes	125 000,00
13 remboursement de subventions	69 000,00
20 Immobilisations incorporelles	38 000,00
21 immobilisations corporelles	86 500,00
204 Subventions versées	2 968 142,06
23 immobilisations en cours	7 720 700,00
26 Participations et créances rattachées à des participations	15 000,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	8 000,00
45 Comptabilité distinctes rattachée	7 102 000,00
020 Dépenses imprévues	20 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	604 700,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	1 397 900,00
001 résultat antérieur	2 590 504,46
RESTES A REALISER	4 480 781,55
<b>TOTAL</b>	<b>27 226 228,07</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET 2012</b>
204 Subventions d'équipement versées	8 000,00
23 immobilisations en cours	5 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 732 111,27
13 Subventions d'équipement	3 304 800,00
16 Emprunts	0,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	1 292 900,00
45 Comptabilité distincte rattachée	7 256 000,00
024 Produits des cessions	21 700,00
021 Virement de la section de fonctionnement	5 170 642,06
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 498 000,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	1 397 900,00
RESTE A REALISER	4 539 174,74
<b>TOTAL</b>	<b>27 226 228,07</b>

BALANCE DU BUDGET

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET 2012</b>
- Dépenses	<b>27 226 228,07</b>
Opérations réelles	22 633 123,61
Opérations d'ordre	2 002 600,00
Report	2 590 504,46
- Recettes	<b>27 226 228,07</b>
Opération réelles	16 627 574,74
Opération d'ordre	2 895 900,00
Affectation du résultat	2 532 111,27
Virement de la section de fonctionnement	5 170 642,06
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
- Dépenses	<b>8 646 642,06</b>
Opérations réelles	1 978 000,00
Opérations d'ordre	1 498 000,00
Virement à la section d'investissement	5 170 642,06
- Recettes	<b>8 646 642,06</b>
Opération réelles	4 275 015,00
Opération d'ordre	604 700,00
Ligne 002 résultat reporté	3 766 927,06

9) ADMISSION EN NON VALEUR

DELIBERATION N° 2012-22

Dans le cadre de l'apurement des comptes, et avec accord du trésorier il est proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances. Il s'agit de frais appliqués par les trésoreries des anciens SIER qui lors de la dissolution ont été rapatriés dans les comptes du SIESM et qui ne peuvent être annulés par la trésorerie du SIESM

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**.APPROUVE** les admissions en non-valeur de l'exercice 2011 des créances irrécouvrables pour la somme de 3 700 euros détaillée selon le tableau suivant :

<u>Libellé de la créance irrécouvrable</u>	<u>Montant</u>
Commune de Jouy le Chatel	1 025 euros
Commune de Machault	38 euros
EDF	143.58 euros
Frais appliqués par la trésorerie de la Ferté Gaucher	2 490.42 euros

10) PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTENAIRES POUR LE SALON DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DURABLE

**S.I.E.S.M.**

1 rue Claude Bernard, 77000 LA ROCHETTE - ☎ : 01 64 79 74 75

DELIBERATION N° 2012-23

Il est organisé le 11 avril prochain le salon de l'éclairage public durable. Pour cette journée des partenaires vont installer des stands. Une participation financière est demandée aux partenaires.

Les dépenses de cette journée sont estimées comme suit :

Objet de la dépense	Montant de la dépense
Location tentes + tables + chaises	4 335.50 euros
Animateur (après midi + soirée)	1 435.20 euros
Animation Laser	1 554.80 euros
Bâches	717.60 euros
Impression invitation	417.00 euros
Buffet	5 000 euros
Vidéo-sono	2 500 euros
Musique	400 euros
Raccordement électrique	800 euros
TOTAL	17 160.10

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

.DECIDE de fixer la participation des partenaire-exposants pour le salon de l'éclairage public durable à 500 euros/ exposant.

**11) DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

DELIBERATION N° 2012-24

L'ADEME a adopté un dispositif intitulé « programme de rénovation de l'éclairage public » qui consiste à financer les communes de moins de 2 000 habitants en fonction de la diminution de consommation attendue par les travaux projetés sur le réseau d'éclairage public. Ce programme concerne au maximum 50 foyers par commune.

360 euros par foyer lorsque la consommation est divisée par 2 (facteur 2)

40% de 1600 euros par foyer lorsque la consommation est divisée par 3 (facteur 3)

50% de 3000 euros par foyer lorsque la consommation est divisée par 4 (facteur 3)

L'enveloppe nationale est de 20 millions d'euros soit en moyenne 10 communes par département.

L'enveloppe régionale s'élève à 400 000 euros.

Le SIESM propose de mutualiser la demande de subvention et de représenter les 186 communes qui pourraient prétendre à cette subvention.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

.DECIDE de financer à hauteur de 1 200 000 euros les travaux de rénovation de l'éclairage public

.DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME pour la rénovation de l'éclairage public

.DECIDE de demander aux communes concernées une délégation de maîtrise d'ouvrage.

**S.I.E.S.M.**

1 rue Claude Bernard, 77000 LA ROCHETTE - ☎ : 01 64 79 74 75

## 12) ELECTION DES PRESIDENTS D'HONNEUR

*DELIBERATION N° 2012-25*

**Vu** les statuts du SIESM,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

. **DECIDE** de désigner comme président d'honneur :

- Monsieur GARNIER ancien président du syndicat de Melun
- Monsieur HANNETON, ancien président du syndicat de Villiers Saint Georges

## 13) QUESTIONS DIVERSES